

La rédemption de l'héritage

(Traduit de l'anglais)

J.G. Bellett

[Courtes méditations 21]

Nous avons quatre passages, dans des parties éloignées de la Parole, qui sont en lien avec ce sujet, « la rédemption de l'héritage ». Je veux parler de Lévitique 25, 25 ; Deutéronome 25, 5 à 10 ; Ruth 4, 1 à 10 ; Jérémie 32, 6 à 15.

L'ordonnance en Lévitique 25 nous enseigne qu'un Israélite pouvait racheter ou acheter l'héritage d'un parent proche devenu pauvre, des mains de celui, quel qu'il soit, à qui il avait été vendu ; et alors, il pouvait le garder jusqu'à l'année du Jubilé, où, comme nous l'apprenons de plus, il devait revenir à son propriétaire initial.

L'ordonnance en Deutéronome 25 nous enseigne qu'un Israélite était tenu d'épouser la veuve de son frère, si ce frère était mort sans enfants, et susciter ainsi de la semence à son frère, de sorte que son nom et son héritage soient assurés dans le premier-né de ce mariage. S'il refusait d'accomplir ce service envers son frère décédé, il était soumis à la honte publique, une marque de dégradation lui étant appliquée.

Ces ordonnances sont illustrées en Ruth et Jérémie. Dans la belle histoire de Ruth, nous trouvons Boaz accomplissant ce devoir d'un frère ou d'un proche parent, en Israël, selon l'ordonnance de Deutéronome 25, d'une manière toute spéciale et admirable. L'héritage de Makhlon, un Israélite de Bethléhem de Juda, avait été vendu, et sa femme, Moabite de naissance, une veuve sans enfant et sans argent, en avait été privée. Elle n'avait rien que sa vertu, l'excellence immaculée de son caractère et de sa réputation. Elle était une étrangère, qui, au prix de sa diligence et de son labeur, soutenait sa belle-mère, la mère de son mari défunt, pour l'amour de laquelle, dans l'esprit d'une fille d'Abraham, véritable ou adoptée, elle avait laissé sa patrie, son pays et la maison de son père.

Boaz rachète son héritage et l'épouse. Il ne craint pas de dilapider son propre héritage, mais se dévoue aux intérêts de son proche parent défunt, et à la veuve sans enfant et sans argent qu'il a laissé derrière lui. Et par ce mariage, et cette rédemption de l'héritage qui l'accompagnait, la maison de Makhlon est ravivée, et amenée aux honneurs royaux, la toute première position et la plus élevée en richesse et en dignité dans le pays. Car David, qui s'assit sur le trône d'Israël, le plus éminent de toute la généalogie d'Israël, en était le fruit à la troisième génération.

C'était une grande et magnifique illustration de la qualité de proche parent.

Dans le cours du livre de Jérémie, ou dans l'histoire de ce prophète, nous le voyons (quoique pas de la même manière que Boaz dans le livre de Ruth) accomplir la part d'un proche parent. Tandis qu'il était en prison (comme il le fut lors du règne du roi Sédécias, à cause de la vérité), et tandis que l'armée chaldéenne faisait le siège de Jérusalem, menace de sa ruine et de la captivité de son peuple, Hananeël, le fils de son oncle, vint vers lui, et lui dit, en tant que son proche parent, d'acheter son champ qui était à Anathoth, la ville de leurs pères. C'était une étrange demande à faire, en un tel temps et à un tel homme. Mais Jérémie n'hésite pas. Il

savait que c'était la volonté de l'Éternel, et il verse l'argent, et achète ou rachète le champ de Hananeël, le fils de son oncle ; quoiqu'il sût que cela pouvait se révéler, laissé à la merci des circonstances, une affaire infructueuse ; ou du moins, qu'un très long temps devait être atteint, avant qu'il puisse obtenir la possession effective de son achat. C'était un grand acte de foi, et une autre belle et noble illustration de la qualité de proche parent.

Les ordonnances, je pourrais donc dire, dans le Lévitique et le Deutéronome, *prescrivent* ces devoirs du proche parent ; et alors, les histoires de Boaz et de Jérémie, dans leurs belles et admirables manières, *illustrent* ces devoirs.

Mais nous avons plus que cela — car ces actes de Boaz et de Jérémie anticipent, comme en types et en figures, les voies de notre Seigneur Jésus, qui, s'étant fait Lui-même notre proche parent, a, d'une manière qui éclipse toute analogie, accompli le devoir d'un proche parent. Oui, en effet — et je n'ai pas besoin de le dire — ces illustrations des qualités du proche parent dans les personnes de Boaz et de Jérémie sont surpassées et éclipsées par les voies brillantes, merveilleuses et parfaites du Fils de l'homme — car Lui, assurément, comme un Boaz se sacrifiant davantage lui-même, à un prix qui Lui a tout coûté, a soulagé non seulement un proche parent sans enfant et sans argent, mais quelqu'un de coupable, de ruiné, et de vendu dans une captivité déshonorante ; et comme un meilleur Jérémie, Il a attendu maintenant depuis un long moment et à travers un siècle de douloureux rejet, pour l'héritage qu'Il a acheté avec Son propre sang au jour du Calvaire.

Mais je voudrais considérer un peu plus cela. Le Seigneur Jésus est un Rédempteur à deux égards, un Rédempteur par *achat* et par *puissance*. Il est un Rédempteur par le prix de Son sang, nous rachetant ainsi, nous et notre héritage, des justes exigences de Dieu, de sorte que Dieu soit juste en nous justifiant et en nous bénissant. Il est un Rédempteur par la force de Son bras, nous sauvant, nous et notre héritage, de la main du grand ennemi. De sorte que dans « le monde à venir », où « la rédemption de la possession acquise » [Éph. 1, 14] sera manifestée, nous pourrons regarder avec reconnaissance à ce Dieu béni, et savoir qu'Il est satisfait par notre Rédempteur, et regarder hardiment à notre grand adversaire, et le voir vaincu par notre Rédempteur. Et ce sera en effet une condition élevée. « Racheté » et « sauvé », les sujets d'une double rédemption, ce sera notre condition dans « le monde à venir » — et il n'y a jamais rien eu de semblable dans la création de Dieu. Ni les anges dans leur dignité, ni Adam dans son innocence, ne l'ont jamais illustré.

J'observerai juste qu'un verset dans l'épître aux Colossiens nous donne à connaître la rédemption par le sang — un verset dans l'épître aux Philippiens nous donne à connaître la rédemption par puissance — et un verset dans l'épître aux Éphésiens combine les deux (Col. 1, 20 ; Phil. 3, 21 ; Éph. 1, 14).

L'histoire du *rachat* que notre Rédempteur a accompli nous est donnée dans les évangiles — l'histoire du *salut* que notre Rédempteur a fait, nous est donnée dans l'Apocalypse^[1]. Par conséquent, c'est simplement comme « l'Agneau » que nous voyons Christ dans les évangiles — c'est comme « le lion de la tribu de Juda » aussi bien que « l'Agneau », que nous Le voyons dans l'Apocalypse (Jean 1, 29, 36 ; Apoc. 5, 5-6). Car c'est par Son sang ou Son sacrifice que le Seigneur Jésus nous a rachetés, ou a répondu pour nous aux exigences de Dieu envers nous ; ce sera par Son bras étendu dans les jugements, qu'Il sauvera notre héritage de l'étreinte et de la captivité de l'usurpateur, qui domine maintenant, comme son dieu et son prince, le cours de ce monde actuel mauvais.

Mais je dirai un peu plus quant à ce double caractère de la rédemption dont nous parlons maintenant. Il est sous-entendu dans la toute première promesse (Gen. 3, 15). Il y en eut une manifestation au jour de l'Exode — car Israël était alors un peuple *racheté*, dont la rançon pour les exigences de Dieu avait été payée par le sang sur les linteaux, et aussi un peuple *sauvé*, délivré de l'inimitié et de la puissance du Pharaon par le

renversement de l'Égypte dans la mer Rouge (Ex. 12 ; 14). Nous avons alors, ici et là, tout au long de l'Ancien Testament, des types, des prophéties et des rappels de ce grand mystère, la création de Dieu dans une condition rachetée ou sauvée, ou dans la jouissance de cette double rédemption. Après tout cela, le Seigneur Jésus est introduit dans le monde et dans Sa propre œuvre et Son propre service dans celui-ci, dans ce caractère d'un double Rédempteur, comme nous le disent les prophéties qui L'avaient précédé (voyez Luc 1 et 2). Et alors, Son ministère *dans la vie* a illustré la rédemption par *puissance*, parce qu'Il ôtait les traces de la puissance de l'ennemi par les guérisons et les résurrections qu'Il opérait; et Son ministère *dans la mort* a accompli la rédemption par le *sang*, parce qu'il payait la rançon pour notre délivrance de toutes les exigences de Dieu et de la justice, qui étaient contre nous^[2].

Mais même si nous avons la grâce et la lumière pour le faire, le temps manquerait pour raconter toute les gloires de la grande rédemption. Elle obtient encore des victoires, et en gagnera jusqu'au jour de la résurrection des saints, et du royaume qui suivra — et quand toutes ses victoires auront été opérées, ses honneurs seront célébrés pour l'éternité.

1. ↑ Du moins, aussi loin que va le salut de l'*héritage*, de Apocalypse 4 à 19.

2. ↑ Il y a assurément un intervalle entre le moment de ces deux rédemptions — comme Éphésiens 1, 14 nous le dit clairement et comme ce doit être le cas, nous le savons.